



Pomy, le 11 novembre 2014

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2014 - 08

### Budget de fonctionnement pour l'année 2015

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 10 novembre 2014, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2015, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 17 novembre 2014.

**Avec aux recettes Fr. 2'741'057.- et aux dépenses Fr. 2'975'462.-, ce budget 2015 se solde par un excédent de dépenses de Fr. 234'405.-.**

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1% dans ce budget.

Nos emprunts actuels sont :

- Fr. 1'976'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.5 %
- Fr. 2'330'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %

#### **1. Administration.**

La Municipalité a décidé d'appliquer la nouvelle grille salariale cantonale à l'ensemble de son personnel. L'augmentation salariale ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musiques est compris dans le poste.

#### **180. Transport publics.**

La couche thématique transport est augmentée à Fr. 295'076.- pour tenir compte du coût des travaux du chemin du Moulinet et de la Rochette comme présenté dans le plan financier lors de la demande de crédit. La réparation du trottoir et le colmatage des fentes au chemin de l'Aurore sont également intégrés, ainsi que de nouveaux panneaux d'entrée de localité.

#### **2. Finances.**

##### **210. Impôt.**

Le montant de Fr. 1'070'000.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'ACI, en baisse par rapport aux années précédentes ce qui est surprenant.

Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

## **220. Finance.**

Alimentation du fonds de péréquation : 18.54 points d'impôts soit Fr. 336'390.-. Le montant de Fr. 324'513.- correspond à la prévision de la fiche technique de l'ASFICO.

## **3. Domaines et bâtiment.**

### **320. Forêt.**

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'ha soit Fr. 162.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels. Seules les mises de bois aux particuliers restent dans ce poste. Le montant « couches thématiques » de Fr. 32'428.- provient de la péréquation intercommunale également indiqué sur la fiche technique de l'ASFICO.

### **352. Grande salle.**

La conciergerie est toujours effectuée par une entreprise de nettoyage.

### **353. Ancien collège.**

Les travaux de création et de réfection d'appartements sont terminés et nous permettent d'encaisser des locations pour un montant de Fr. 73'800.-.

### **354. Eglise.**

Une somme de Fr. 7'000.- est prévue pour l'éclairage du clocher, et permettre sa mise en valeur.

### **359. Nouveau collège.**

La totalité des charges, moins les vacations municipales, soit Fr. 160'660.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

## **4. Travaux.**

### **420. Service urbanisme.**

318. PGA : le solde des factures 2015 sera payé par les transitoires du budget 2014.

### **430. Route.**

314.02. Le montant de Fr. 320'000.- correspond à la réfection du chemin du Moulinet et la réparation du trottoir du chemin de l'Aurore ainsi que le colmatage des fentes du même chemin. Ce montant n'est pas activé au bilan afin de bénéficier de la « couche thématique » transport, et pour également respecter l'exigence de notre fiduciaire.

314.04. Les nouveaux panneaux d'entrée de localité sont compris dans ce montant.

### **450. Ordures ménagères et décharge.**

314. Le broyage des branches de la décharge est compris dans ce poste.

### **460. Réseau d'égouts et épuration.**

434.01. Ici apparaît le montant estimé de la nouvelle taxe EU.

## **5. Instruction publique et cultes.**

352.00. Selon budget de l'ASIYE, La croissance prévue en termes d'élèves et d'habitants est large.

## **6. Police.**

## 600. Administration.

351. Réforme policière : Fr. 58'337.- selon la prévision du canton.

## 650. Défense contre l'incendie.

352. Régionalisation de la défense contre l'incendie : Fr. 28'000.- soit Fr. 39.- par habitant.

## 7. Sécurité sociale.

### 710. Service social communal et intercommunal.

352.05. Le montant de Fr. 104'000.- correspond au coût de la mise en place de la LAJE dans notre commune, l'augmentation de ce poste est considérable.

### 720. Prévoyance sociale cantonale.

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Fr. 390'555.- .  
A noter, dans le cadre de la facture sociale, de la rétrocession de la moitié de nos recettes conjoncturelles de 2013 soit Fr. 131'216.-.

365. Contribution à l'AVASAD et aux hôpitaux : 709 habitants à Fr. 84.05 = Fr. 59.600.-.

## 8. Services industriels.

### 810. Service des eaux.

Pour 2015, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Fr. 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fr. 51'625.- au fonds de réserves affectées. Les fortes précipitations de ces deux dernières années ont augmenté le potentiel de nos sources.

### Conclusions.

La capacité d'autofinancement de ce budget est négative à hauteur de Fr. 12'585.-. Ceci est lié à une forte augmentation des frais scolaires, de l'accueil de jour, de la facture sociale et à l'intégration des travaux du chemin du Moulinet dans le compte de fonctionnement. La baisse d'impôts prévue par l'ACI a également une incidence.

Comme vous pouvez le constater, Mesdames et Messieurs, avec ce préavis municipal sur le budget 2015, tous nos amortissements obligatoires sont couverts pourtant ce budget est déficitaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, à approuver le projet de budget 2015 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté en séance de Municipalité du 10 novembre 2014.